

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-73
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
.....
COMMUNE DE CASTELNAUDARY
.....

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière :
DOMAINES DE
COMPETENCES
PAR THEMES

Sous matière :
POLITIQUE DE LA
VILLE-HABITAT-
LOGEMENT

OBJET :
OPERATION
CŒUR DE
VILLE N° 2024-
02 -
ATTRIBUTION
DE
SUBVENTIONS
AU TITRE DES
RÉHABILITA-
TIONS DES
FACADES

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 08 MARS
2024

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 08 MARS 2024

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **19 MARS 2024**

Séance du Conseil Municipal du jeudi 14 mars 2024
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL,
Jean-François VERONIN-MASSET, Giovanni ZAMAI, Pierre
BARBAUD, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX,
Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine CHABERT, Michel
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Bruno PERLES, Préscillia
GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Christian
WINTERHALTER

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Evelyne GUILHEM À Jacqueline RATABOUIL,
Bernard GRIMAUD À Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES,
Brigitte BATIGNE À Hélène GIRAL,
Javier DE LA CASA À Philippe GREFFIER,
Nicolas ASENSIO-VERGNES À Philippe GUIRAUD,
Agnès SOULIER À Préscillia GRANIER,
Delphine SANTINI À Bruno PERLES,
Adrien ROUZAUD À Marie-Claude BOURREL,

Absents excusés : Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Gérard
MONDRAGON

Secrétaire : Madame Audrey GAIANI

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'habitat et du cadre de vie, la
Commune a mis en place une aide financière pour inciter les propriétaires à réhabiliter
les façades des immeubles situés dans le cœur de ville et visibles du domaine public.

Monsieur le Maire donne lecture du tableau de la demande de paiement annexé à la
présente ayant reçu l'agrément de la Ville, réunissant les conditions définies dans le
cahier des charges pour l'obtention de la subvention.

Les travaux étant conformes aux prescriptions et aux devis déposés, Monsieur le Maire propose d'attribuer la subvention au propriétaire concerné, pour un montant de 1 861.30 Euros conformément au tableau présenté en annexe. Ce qui porte le montant total des subventions payées en 2024 à 2 405.98 € (2 immeubles).

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 14 mars 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE, au vu du dossier de demande de paiement déposé, de verser, au titre de l'aide à la réhabilitation des façades, la subvention figurant sur le tableau présenté en annexe.

PRECISE que la dépense sera imputée sur le budget « investissement » de la Commune (nature 20 422 : subvention d'équipement personnes de droit privé).

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 14 mars 2024



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le **19 MARS 2024**
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le : **19 MARS 2024**
Par publication le : **19 MARS 2024**
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le **19 MARS 2024**

ID : 011-211100763-20240314-DB202473SG-DE

